



LA LETTRE DU CCAH

LE COMITÉ NATIONAL COORDINATION ACTION HANDICAP

40 NOV/DÉC 2014



> ÉDITORIAL

Karine Reverte,
directrice du CCAH

« Sociale et solidaire, l'économie qui a du sens », voilà le slogan de ce mois de l'ESS où partout en France plus de 1 700 événements seront or-

ganisés. Et le secteur du Handicap y prend évidemment toute sa place. Ce n'est pourtant pas encore si évident pour certains. Juste une question de mots. Comme M. Jourdain, les acteurs du handicap font de l'ESS sans le savoir. Ou tout du moins sans l'affirmer haut et fort. Pourtant de très nombreuses initiatives handicap se développent en France conciliant activité économique viable et utilité sociale. Nombreux sont aujourd'hui les gestionnaires d'établissements et services se définissant comme véritables entrepreneurs sociaux. Et les membres du CCAH comme les groupes de protection sociale ou les mutuelles, par leurs interventions financières sont des acteurs majeurs de cette finance solidaire qui constitue un pan de l'ESS. Car il est utile de le rappeler en ces temps de crise : le secteur de l'ESS représente 10 % du PIB, près de 10 % des emplois en France, recrute et affiche un taux de croissance que beaucoup du secteur privé classique lui envie. Cette économie est surtout un lieu d'innovation sociale fort : développement des circuits courts, de l'économie circulaire, mesures d'impact, mode de gouvernance renouvelée. Cette édition 2014 est bien sur marquée par le vote de la loi ESS en juillet dernier, mais également par la remise en septembre à la réunion du G8 du rapport français sur l'investissement à impact social. En espérant que ces différentes mesures jetteront enfin les bases d'un véritable changement d'échelle de cette économie.

Actualités du CCAH > pages 1 et 2

Calendrier des prochaines formations > page 2

Bonnes pratiques > pages 3 et 4

3 questions à Pascal Andrieux > page 4

Actualités du handicap > page 5

ACTUALITÉS DU CCAH

Réinventons nos organisations

Mobiliser les ressources de proximité et de droit commun tout en leur apportant l'appui nécessaire pour une montée en compétences dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des familles, soutenir le pouvoir d'agir des personnes elles-mêmes à travers la pair-aidance, des familles à travers un soutien adapté, de l'environnement via un transfert de savoir-faire.... Voilà quelques idées qui transparaissent dans l'expérimentation menée par Trisomie 21 France pour assurer la continuité des parcours de vie ancrée sur une véritable logique inclusive. Soutenue par l'ARS des Pays de la Loire, l'expérience PRISME implique toutefois, pour permettre une fluidité de l'accompagnement, une adaptation des cadres juridiques existants.

De la même manière, l'ADAPT Rhône a structuré une plateforme médico-sociale d'accompagnement à l'intention des personnes cérébrolésées, malades psy-

chiques ou ayant un handicap moteur, inscrites dans un parcours de réadaptation et d'insertion. L'idée de cette plateforme repose sur la mutualisation des compétences et sur la mise à disposition commune de toutes les ressources quelle que soit l'orientation de la personne. L'organisation peut ainsi répondre au besoin de flexibilité dans l'accompagnement proposé, de personnalisation des réponses apportées à l'utilisateur et de coordination de son parcours. Elle s'inscrit dans un processus long et progressif s'appuyant sur l'adhésion des professionnels à ce changement de pratiques, voire même de cultures professionnelles.



JOURNÉE NATIONALE DU CCAH | **Prospective & HANDICAP**
4 DÉCEMBRE 2014 PARIS



Autant d'expériences qui interrogent le rôle de nos organisations au service de la personne en situation de handicap et la place de l'innovation sociale dans un environnement contraint et qui seront présentées au cours de la prochaine Journée Nationale du CCAH. Cette journée

nous amènera à réfléchir collectivement sur l'observation des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap, sur l'adaptation de l'offre, et par conséquent sur la façon dont nous pouvons et devons réinventer nos organisations au regard de ces nouvelles aspirations.

Le prochain numéro des Cahiers du CCAH sera consacré à « L'accompagnement des enfants handicapés, révélateur d'un secteur en mouvement ».

La notion de « parcours de vie et de soins » est au centre des préoccupations des personnes handicapées, de leurs proches et des professionnels médico-sociaux depuis de nombreuses années, en témoignent les évolutions réglementaires, les nombreux rapports et colloques traitant du sujet. Cette approche par le parcours vient répondre aux attentes exprimées par les personnes en situation de handicap en termes d'accompagnements adaptés à leurs besoins et de choix de vie dans une logique personnalisée allant du « droit commun » vers le « secteur spécialisé ».

En 2013, une expérimentation, financée par la CNSA, autour de la notion de « dispositif » dans les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP), établissements accueillant des enfants et adolescents en difficultés psychologiques et sociales, a été initiée. Cette démarche est portée et mise en œuvre par l'Association des ITEP et de leurs REseaux (AIRe) en partenariat avec l'UNIOPSS. L'ambition est de vérifier le bien-fondé du concept de « dispositif » et son fonctionnement en regardant ses apports dans la mise en œuvre concrète des parcours d'accompagnement des enfants et, plus large-

ment, des personnes en situation de handicap.

En partant de l'expérimentation en cours ainsi que d'autres expériences rencontrées ici et là en France dans le champ de l'enfance, le CCAH souhaite mettre en valeur la manière dont les acteurs choisissent de mettre en application sur le terrain cette idée de parcours d'accompagnement souple et personnalisé, adapté à la personne. Ce panorama, loin d'être exhaustif, permet néanmoins de rendre compte d'une dynamique d'évolution du secteur et d'une partie des mutations à l'œuvre dans les modalités d'accompagne-



ments des personnes, dans les pratiques professionnelles et dans les organisations.

+ D'INFORMATIONS

Sortie début novembre 2014
Disponible en téléchargement libre sur le site internet du CCAH ou au prix de 5 € en version papier.

> www.ccah.fr

+ D'INFORMATIONS

Pour aller plus loin, rendez-vous à la Journée Nationale du CCAH le 4 décembre 2014 à la Maison de l'Unesco.

> Programme complet : www.ccah.fr

CALENDRIER

Prochaines formations

DÉCOUVRIR LE HANDICAP

03/02/2015

Accueillir une personne en situation de handicap

05/02/2015

Sensibilisation au handicap

LES ENJEUX DU HANDICAP

12/01/2015

Accessibilité : l'échéance de 2015 ?

09/02/2015

Les personnes handicapées vieillissantes

12/02/2015

Politique du handicap / perte d'autonomie / dépendance : quelle convergence ?

ACTION SOCIALE ET HANDICAP

15&16/12/2014

Quels droits et ressources pour les personnes handicapées niveau 1 ?

13&14/04/2015

Quels droits et ressources pour les personnes handicapées niveau 2 ?

EMPLOI ET HANDICAP

10/03/2015

Comment recruter et intégrer une personne handicapée ?

19/03/2015

Comment maintenir dans l'emploi une personne handicapée ?

Contact : valerie.chaillet@ccah.fr

01 42 27 73 25



L'association TRISOMIE 21 Puy de Dôme travaille sur trois axes fondamentaux :

- > Aider l'enfant dès le plus jeune âge par la mise en place d'actions éducatives et de soins adaptés à son handicap et ses particularités ;
- > Soutenir et accompagner les familles ;
- > Donner à la personne porteuse de T21 une réelle place dans la société.

Avec l'ouverture de la scolarisation des enfants en situation de handicap suite à la loi de Février 2005, il existe sur le département une forte population de 16-25 ans en situation de handicap intellectuel, suivant une scolarisation en milieu ordinaire, et rencontrant des difficultés aux alentours des 16 ans (passage entre le collège et le lycée). Pour répondre à l'enjeu de la scolarisation et d'un parcours professionnel, un suivi en équipe pluridisciplinaire avec un

interlocuteur unique auprès de l'éducation nationale et des autres partenaires facilite grandement le parcours en entreprise, en centre de formation ou au lycée. Ce service doit soutenir une meilleure inclusion et le renforcement de l'autonomie de ces jeunes personnes. En l'attente d'un appel à projets de l'ARS Auvergne, l'association a obtenu un financement expérimental de la part de la Région pour démarrer un Service d'Accompagnement vers l'Emploi expérimental.

Le Service d'Accompagnement Expérimental sera ouvert à toute déficience intellectuelle avec un accent fort sur la trisomie 21 qui présente des spécificités.

Il s'agira de développer une conception globale du parcours de formation professionnelle, de permettre aux jeunes de concevoir un projet professionnel personnalisé et de les accompagner vers les dispositifs de droit commun.

Les objectifs opérationnels sont de développer une culture de l'insertion avec un soutien à la formation professionnelle et

des échanges d'information et de passerelle avec le monde professionnel, l'éducation nationale et les dispositifs de formation et d'insertion de droit commun.

Les lieux d'interventions du SAE seront déterminés suivant l'âge, les besoins et le projet de chacun :

- > le collège (via les Segpa) ou le lycée professionnel dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration scolaire,
- > les entreprises,
- > les centres de formations des apprentis,
- > les organismes de formation,
- > l'ensemble des dispositifs accueillants les personnes suivies par le SAE,
- > et aussi les locaux du SAE (entretiens individuels avec les personnes accompagnées et leurs familles).

CONTACT

TRISOMIE 21 PUY DE DÔME

Téléphone : 04 73 16 17 66

trisomie21.puydedome@gmail.com



A l'heure où le CCAH publie un nouveau cahier consacré au parcours de l'enfant et du jeune en situation de handicap, il n'est pas inutile de s'intéresser aux modes d'accueil des enfants en situation de handicap dans les autres pays européens. En 2013, la CNAPE (fédération des associations de protection de l'enfant) a organisé un colloque intitulé « Europe et désinstitutionnalisation, quelle place pour l'enfant à besoins spécifiques au sein de la société civile ? »

qui a permis de présenter les pratiques de 4 pays européens : l'Italie, la Suède, la Pologne et la Norvège.

L'histoire, la langue, l'identité culturelle, les traditions familiales et communautaires, la géographie même sont des critères propres à chaque pays qui participent à l'élaboration des modes d'accompagne-

Accompagnement des enfants : quelques exemples européens

ment des personnes handicapées. S'il est souvent difficile de transposer certaines expériences, on peut toutefois appréhender ces spécificités comme un exemple de la richesse intrinsèque de notre vieux continent qui a su conserver au niveau de chaque état des politiques sociales différenciées.

A l'école suédoise, la présence du sanitaire est importante avec la présence si besoin de psychologue, de médecin et d'infirmier. En Norvège, on va à l'école pour se socialiser et la présence d'élèves en situation de handicap est bien acceptée. Chaque enfant, qu'il soit handicapé ou pas, a un projet pédagogique différent ce qui permet d'inclure plus facilement les enfants en situation de handicap. Dans ces deux pays, les services et les prestations sont rendus par les communes qui disposent de moyens financiers conséquents dédiés à l'action sociale. Il faut d'ailleurs noter que l'autonomie financière des communes dans le champ social semble bien avoir un

réel impact sur la qualité de l'accompagnement.

L'Italie de son côté a opté pour un modèle orienté vers la solidarité familiale. Les Italiens ont fermé leurs établissements spécialisés en 1977. Pour chaque enfant, il existe à présent un projet personnalisé avec un enseignant de soutien qui a bénéficié d'une formation spécialisée sur le handicap. En Pologne, la présence d'un enfant handicapé dans une classe ordinaire n'est pas toujours simple en raison principalement du manque de formation des enseignants.

A l'issue de ce colloque, les intervenants ont voulu mettre l'accent sur l'importance du tandem éducateur / enseignant spécialisé et sur l'importance à donner la parole à l'enfant dans le respect de sa personne et de ses droits.

CONTACT

Actes du colloque disponible sur www.colloquehandicap2013.fr

Pascal Andrieux

→ Directeur de l'Action Sociale au sein du Groupe Malakoff Médéric

Pouvez-vous nous présenter les orientations de l'action sociale du Groupe Malakoff Médéric ?

Malakoff Médéric est un groupe paritaire et mutualiste, à but non lucratif. De ce fait, les actions sociales au service de ses clients et de l'intérêt général, ainsi que le soutien aux personnes en situation de handicap, sont la pleine expression des engagements solidaires et un aspect important de la responsabilité sociétale d'entreprise du Groupe.

En quête de solutions innovantes, nos actions sociales accompagnent sous forme de conseil, d'orientation ou d'aides financières les salariés cotisants, les assurés, les retraités et leur entourage.

Aux clients, actifs ou retraités, l'action sociale propose des actions de sensibilisation à la prévention pour le maintien de l'autonomie ; elle apporte aussi un soutien personnalisé aux clients en fragilité sociale. L'action sociale assurances est également mobilisée pour le bien être social de nos clients, comme le soutien de salariés aidant un proche dépendant, et le versement d'aides individuelles pour le quotidien des personnes en situation de handicap.

Les actions sociales promeuvent également l'engagement associatif en faveur des personnes âgées avec l'association des Petits Frères des Pauvres et pour le service civique avec l'Association Unis Cité.

Enfin elles participent activement au financement de la recherche médicale contre le cancer aux côtés de l'institut Curie et de la fondation pour la Recherche Médicale et de l'institut Gustave Roussy.

Quelles sont, sur le champ du handicap, les actions en cours menées par le Groupe Malakoff Médéric et les priorités d'action pour les prochaines années ?

Le soutien du Groupe à la cause du handi-

cap se retrouve dans toutes ses activités : sa politique de recrutement (+ de 6 % de salariés handicapés), les choix de ses actions sociales, sa relation clients, son soutien au handisport et au sport adapté. En créant récemment sa fondation d'entreprise dotée de 10 millions d'euros sur 5 ans, Malakoff Médéric a la volonté d'agir pour faciliter l'accès aux soins et à l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'ambition de l'action sociale de MM rejoint les axes stratégiques du CCAH : Changer le regard (repérer les bonnes pratiques, coordonner et partager, informer et sensibiliser), Changer la vie (financer des projets d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement) et Changer les pratiques (former et conseiller).

En 2013, plus de 6 millions d'euros ont été consacrées au handicap sous la forme :

- > d'aides individuelles pour nos clients, pour l'aménagement de l'habitat, l'adaptation du véhicule, le soutien scolaire, l'intégration d'enfant handicapé en milieu scolaire ordinaire, l'aide aux frais de santé...

- > d'aides à la création et rénovation de structures d'accueil médicalisées. Les coûts de ces structures qui visent différents publics (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées vieillissantes) sont importants en termes de construction et d'équipement adaptés.

- > de soutien à des projets collectifs, pour changer le regard sur le handicap à travers la culture (théâtre...), des campagnes de sensibilisation au handicap (SEPH), des outils pédagogiques dans les écoles, pour favoriser le développement des loisirs, ou pour soutenir des associations agissant pour certaines types de pathologies (Trisomie 21, Autisme, Handicap visuel, Handicap auditif, Infirmité Motrice Cérébrale, etc.).

- > de soutien à l'émergence de solutions nouvelles : projet expérimental d'emploi accompagné, suivi médical par téléme-



decine de personnes en situation de handicap, acquisition d'un exosquelette (ou « orthèse ») motorisé permettant de retrouver les bienfaits d'une marche appareillée, projet de robot mobile interactif (ROBOT-K) pour la rééducation de la marche à destination de patients ayant une motricité minimale.

Qu'attendez-vous de votre collaboration avec l'ensemble des membres du CCAH ?

L'ambition du CCAH de changer le regard sur le handicap, les mentalités et les comportements rejoint celle de notre Groupe. L'action mutualisée des adhérents du CCAH, la volonté d'agir collectivement et également financièrement pour soutenir des projets, associée à l'expertise des associations doit nous permettre d'élaborer de repérer les bonnes pratiques, les expériences innovantes.

Nous souhaitons également bénéficier de l'expertise du CCAH et de sa volonté affichée d'élaborer des réponses nouvelles, de changer les pratiques par une meilleure connaissance du handicap, de l'environnement et des enjeux futurs. Ce partenariat s'inscrit parfaitement dans la démarche d'innovation sociale de Malakoff Médéric. Il nous permettra d'apporter des réponses toujours plus adaptées aux besoins de nos assurés.

■ L'Unapei développe ObServeur, un outil d'observation des besoins

Après une expérimentation en 2013, l'Unapei déploie au niveau national un dispositif d'observation des besoins des personnes handicapées mentales. Cet outil, sous forme d'une plateforme Web a pour ambition de recenser des informations sur les besoins actuels et futurs des personnes handicapées mentales, accompagnées par les associations adhérentes à l'Unapei mais aussi celles sans solution. Pour Thierry Nouvel, Directeur général de l'Unapei, « *ce qui rend ObServeur innovant, c'est cette dimension prospective, la planification et la programmation de l'offre étant élaborée sur cinq ans. Anticiper l'évolution des besoins d'accompagnement des personnes handicapées permet de déterminer quels dispositifs y répondront le mieux* ». Cet outil sera présenté lors de la prochaine Journée Nationale du CCAH.

■ Défenseur des Droits : un nouvel adjoint chargé de la lutte contre les discriminations et pour la promotion des droits

L'Inspecteur Général des Affaires Sociales Patrick Gohet a été nommé en septembre dernier auprès du nouveau défenseur des droits Jacques Toubon.

Directeur de l'Unapei de 1987 à 2002, puis Délégué Interministériel aux Personnes

Handicapées jusqu'en 2009 et Président du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées jusqu'en 2012, il est désormais adjoint au Défenseur des Droits, vice-président du collège chargé de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité.

■ Handicap et Emploi : quelle perception par les Français ?

Une étude réalisée en septembre dernier par le CED-Hanploi, association d'experts du recrutement, de la communication et de la formation dans les domaines de l'emploi, du handicap et de la diversité dresse l'état des lieux des perceptions des Français à l'égard du handicap et de l'emploi.

Selon cette étude, 94 % des sondés pensent que l'on peut exercer une activité professionnelle lorsque l'on est en situation de handicap, 88 % déclarent être à l'aise avec le fait de travailler avec une personne handicapée et les deux-tiers estiment qu'une personne handicapée n'est pas moins productive. De plus, à compétences égales, une large majorité de Français (59 %) affirme que le handicap ne jouerait pas dans leur décision s'ils étaient amenés à recruter. Malgré ces retours encourageants, 94 % des Français ont néanmoins conscience qu'une personne en situation de handicap est confrontée à des difficultés sur son lieu

de travail, du fait notamment, pour 68 % des personnes interrogées, d'un environnement de travail non adapté, d'un manque de formation des managers, insuffisante pour 15 % des sondés, et du regard des collaborateurs pour 11 %.

■ La Fédération Santé mentale France, fusion de l'Agapsy et de la FASM Croix-Marine

Le rapprochement opéré depuis plus d'un an par la FASM Croix-Marine et l'Agapsy vient d'aboutir à la création, le 21 septembre dernier, de la Fédération Santé mentale France. Pour le Président du bureau exécutif commun Jean-Luc Brière, « *la création de Santé Mentale France est un acte de confiance en l'avenir. La FASM Croix-Marine et AGAPSY, qui ont une histoire et une culture différentes, poursuivent les mêmes objectifs de développement, pour les personnes confrontées à des troubles psychiques, d'une organisation, de dispositifs et de structures liant soins et insertion* ».

Une procédure de reconnaissance d'utilité publique est en cours, et dans l'attente de la validation des statuts par le Ministère de l'Intérieur courant 2015, « les deux fédérations vont dès maintenant fonctionner de la façon la plus unie et la plus intégrée possible ».

LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE

AGRICA - AG2R LA MONDIALE -
APICIL - AUDIENS - B2V - CRC -
HUMANIS - IRCEM - IRP AUTO -
KLESIA - LOURMEL -
MALAKOFF MÉDÉRIC -
PRO BTP - RÉUNICA

LES MUTUELLES

CNG-MG MUTUELLE DE LA
GENDARMERIE - LA MUTUELLE GÉNÉRALE -
MASFIP - MCDEF - MGEN - MIP - MNH -
MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - INTÉGRANCE -
MUTUELLE RENAULT

LES ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

ACAS du CEA - AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE
TÉLÉCOM - ANCV - APAS BTP - ASSOCIATION DES ANCIENS
ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE -
BNP PARIBAS - CAES du CNRS -
CCAS DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUE
ET GAZIÈRE - CRÉDIT AGRICOLE SA -
CRÉDIT COOPÉRATIF - OCIRP - SNCF

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

ANAÉ - ANCREAI - APF - AUTISME FRANCE -
CESAP - CNAPE - CROIX ROUGE FRANÇAISE -
FAF - FÉDÉRATION SANTÉ MENTALE FRANCE -
FÉDÉRATION DES APAJH - L'ADAPT -
ORDRE DE MALTE FRANCE - UNAFAM -
UNAFTC - Unapei - U.N.A.P.H. -
UNIOPSS - UNISDA



7, rue Treilhard
75008 Paris
Tél. : 01 42 27 78 51
Fax : 01 44 40 44 05
contact@ccah.fr